

PLAN D'ACTION 2018-2020

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Société des traversiers du Québec

Société des traversiers du Québec

250, rue Saint-Paul

Québec (Québec) G1K 9K9

Téléphone : 418 643-2019

Télécopieur : 418 643-7308

stq@traversiers.gouv.qc.ca

traversiers.com

Cette publication a été rédigée par la Société des traversiers du Québec (STQ).

Elle est disponible en version PDF sur le site Internet de la STQ au www.traversiers.com.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est employée que dans le but d'alléger la présentation du texte et d'en faciliter la lecture.

Soucieuse de protéger l'environnement, la STQ favorise l'utilisation de papier FSC pour les exemplaires imprimés de ses publications. La couverture et les pages intérieures du présent rapport sont imprimées sur du papier 100 % postconsommation.

ISBN : 978-2-550-81286-9 (version PDF)

ISSN : ISSN 2561-7133 (version PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Bibliothèque et Archives Canada, 2018

© Gouvernement du Québec

Mot du président-directeur général par intérim

J'ai le plaisir de vous présenter le premier Plan d'action spécifique à l'occupation et à la vitalité du territoire 2018-2020 de la Société des traversiers du Québec (STQ). Relevant du chapitre O-1.3 — Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, ce plan s'inscrit dans le lancement de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

À titre de société d'État, la STQ fournit des services essentiels à plusieurs citoyens du Québec : elle favorise le désenclavement des populations insulaires, permet le lien entre les tronçons d'une même route nationale et offre des services de traversiers interrégionaux et de transport public urbain. Au moyen des liaisons maritimes qu'elle assure, la STQ se révèle ainsi un moteur de développement économique, social et touristique.

Le présent plan d'action spécifique à l'occupation et à la vitalité du territoire répond aux besoins des régions ayant identifié des priorités dans la thématique du développement maritime durable.

En ce sens, nos réponses sont axées sur nos engagements de contribution à trois orientations retenues de notre Plan d'action de développement durable 2015-2020 :

- Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- Soutenir la mobilité durable;
- Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les réponses aux priorités des régions, en plus de tenir compte de notre mission, tiennent compte des autres objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 soit; la décentralisation, la délégation et la régionalisation.

Bonne lecture!

A handwritten signature in blue ink, reading "François Bertrand".

François Bertrand
Président-directeur général par intérim

Table des matières

Mot du président-directeur général.....	II
Présentation générale	1
PRIORITÉS RÉGIONALES CIBLÉES	3
1. Bas-Saint-Laurent	3
PRIORITÉ 6 :.....	3
<i>Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.</i>	<i>3</i>
2. Gaspésie	4
PRIORITÉ 6 :.....	4
<i>Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire.</i>	<i>4</i>
3. Îles-de-la-Madeleine	5
PRIORITÉ 2 :.....	5
<i>Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent.</i>	<i>5</i>
4. Montérégie	6
PRIORITÉ 8 :.....	6
<i>Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.</i>	<i>6</i>
5. Côte-Nord.....	7
PRIORITÉ 2 :.....	8
<i>Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.</i>	<i>8</i>
6. Autres régions desservies.....	9
Réponse de la STQ quant aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation de la Stratégie.....	10

Présentation générale

Mission de la STQ

Assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des services et des infrastructures de transport maritime ou complémentaires de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi le développement du Québec.

Vision de la STQ

Être reconnu comme un chef de file innovateur dans le transport maritime public en faisant vivre à la clientèle une expérience de transport maritime intégrée, adaptée à ses attentes, grâce au soutien d'une équipe fière et engagée.

Contexte

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 a été rendue publique le 11 décembre 2017. En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, « chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, dans le domaine de ses compétences et en prenant en compte les principes de celle-ci, dans une planification pluriannuelle ».

La Stratégie 2018-2022 comporte quatre objectifs, dont le premier, central, se décline en autant d'objectifs particuliers qu'il y a de priorités régionales. Les quatre objectifs de la Stratégie sont les suivantes :

1. Que l'administration gouvernementale réponde aux priorités des régions et travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.
2. Que le chantier de décentralisation avec les municipalités soit mené à terme, selon les objectifs suivants :
 - a. accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;
 - b. mettre en œuvre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
 - c. mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec.
3. Que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les **municipalités régionales de comté** (MRC) par le biais « d'ententes sectorielles de développement » ou avec des organismes sectoriels régionaux.

4. Que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.

Plan d'action spécifique à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 de la STQ

Le présent plan d'action s'échelonne sur une période de deux ans, couvrant les années financières 2018-2019 et 2019-2020, en tenant compte du fait que les élus des régions auront l'opportunité de revoir au besoin leurs priorités en 2019. L'offre globale de services de la STQ y est énoncée, les réponses aux priorités ou aux préoccupations des régions ayant identifié le transport maritime durable comme thématique, ainsi que le positionnement de la STQ au regard des objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation mis de l'avant par la Stratégie.

PRIORITÉS RÉGIONALES CIBLÉES

1. Bas-Saint-Laurent

Les services maritimes offerts par la STQ dans la région du Bas-Saint-Laurent

Entre le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord, le NM *F.-A.-Gauthier* de la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout assure les déplacements quotidiens des passagers et des véhicules (capacité maximale de 800 passagers et de 180 véhicules). La distance est de 62,1 km et la durée est de 2 h 20 min, pour la traversée Matane–Baie-Comeau, et de 55,3 km et 2 h 10 min, pour la traversée Matane–Godbout.

La traverse de l'Île-Verte, avec le NM *Peter-Fraser* (capacité de 70 passagers et de 12 véhicules), est opérée par le personnel de la STQ. Par contre, la STQ a développé un partenariat avec la Société Inter-Rives de l'Île-Verte (SIRIV) qui s'assure le service des réservations et les services auprès de la clientèle. La distance de la traversée est de 7 km et sa durée est de 30 min.

La traverse Rivière-du-Loup–Saint-Siméon relie quant à elle la région du Bas-Saint-Laurent à celle de Charlevoix avec le NM *Trans-Saint-Laurent*, et est exploitée en partenariat avec Traverse Rivière-du-Loup–Saint-Siméon Ltée. La distance de la traversée est 27,2 km et sa durée est de 65 min.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la priorité qui interpelle la STQ en développement maritime durable pour la région du Bas-Saint-Laurent est :

PRIORITÉ 6 :

Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.

La région souhaitant tirer profit de sa position géographique aux abords du Saint-Laurent, pour devenir une référence dans le domaine de l'eau, elle compte tenir des concertations régionales dans le secteur maritime, construire un modèle de développement et d'innovation régionale et, finalement, mettre à niveau puis maintenir les infrastructures portuaires.

Afin d'appuyer le Bas-Saint-Laurent dans l'atteinte de ses objectifs, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- *Afin de contribuer aux efforts de lutte aux changements climatiques, la STQ maximisera l'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL) sur le NM F.-A. Gauthier. De plus, elle contribue à la mobilité durable des personnes et des marchandises dans le Bas-Saint-Laurent. Aussi, le NM Peter-Fraser est à la fine pointe des technologies « vertes », car c'est le premier traversier de passagers et de véhicules en Amérique du Nord à être propulsé avec un système diesel-électrique hybride.*

- *La STQ entend poursuivre son soutien financier et opérationnel tant au niveau maritime qu'au niveau des services complémentaires pour les traverses maritimes Rivière-du-Loup–Saint-Siméon et de l'Île-Verte afin d'assurer la croissance du secteur maritime.*
- *Afin de soutenir la région de Rivière-du-Loup pour affirmer sa position géographique aux abords du Saint-Laurent, la STQ poursuivra sa collaboration avec la ville de Rivière-du-Loup dans son projet fédérateur du Carrefour Maritime.*
- *De plus, la STQ poursuit la tenue des Comités consultatifs régionaux (CCR) dans ses traverses desservies afin que les acteurs du milieu puissent s'exprimer sur leurs enjeux et leurs besoins. Cette action s'inscrit dans sa volonté de répondre au besoin de décentralisation.*

2. Gaspésie

Les services maritimes offerts par la STQ dans la région de la Gaspésie

Quoique la STQ offre des services le long du littoral à partir de Sorel-Tracy jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, elle n'opère pas de services spécifiquement dans la région administrative de la Gaspésie.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la priorité qui interpelle la STQ en développement maritime durable pour la région de la Gaspésie est :

PRIORITÉ 6 :

Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire.

La région sollicite la participation du gouvernement afin de mettre sur pied une stratégie de mobilité durable comprenant le transport des personnes et des marchandises dans le secteur maritime.

Considérant la mission de la STQ, qui est d'assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des services et des infrastructures de transport maritime ou complémentaires de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi le développement du Québec, la STQ n'a pas d'action liée aux besoins de la région de la Gaspésie, mais demeure attentive à d'éventuels besoins et opportunités.

3. Îles-de-la-Madeleine

Les services maritimes offerts par la STQ dans la région des Îles-de-la-Madeleine

Accessible uniquement par voie maritime, l'île d'Entrée est la seule île habitée non reliée à l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Avec le NM *Ivan-Quinn* (capacité de 45 passagers et de 2 véhicules), le service est assuré en partenariat avec 9195-7506 Québec inc., une filiale de *Gestion CTMA*.

La distance de la traversée est de 19,8 km et sa durée est de 60 min.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la priorité qui interpelle la STQ en développement maritime durable pour la région des Îles-de-la-Madeleine est :

PRIORITÉ 2 :

Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent.

Comme stipulé par les intervenants de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, la STQ contribue à l'atteinte d'une plus grande fiabilité et efficacité du transport maritime.

Afin d'appuyer la région des Îles-de-la-Madeleine dans l'atteinte de ses objectifs, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- *La STQ assure le service de désenclavement de l'île d'Entrée–Cap-aux-Meules avec son navire par le biais d'une relation partenariale avec CTMA et par la mise en place de modes de transport aérien ou maritime complémentaires avec d'autres partenaires locaux lorsque nécessaire.*
- *La STQ poursuit la tenue des Comités consultatifs régionaux (CCR) dans sa traverse maritime île d'Entrée–Cap-aux-Meules afin que les acteurs du milieu puissent s'exprimer sur leurs enjeux et leurs besoins. Cette action s'inscrit dans sa volonté de répondre au besoin de décentralisation.*
- *Pour ce qui est de la desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine, la STQ entend poursuivre sa collaboration avec l'opérateur local Navigation Madeleine inc.*

4. Montérégie

Les services maritimes offerts par la STQ dans la région de la Montérégie

La traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola relie la région de la Montérégie à celle de Lanaudière. Le service est assuré par deux navires : le NM *Catherine-Legardeur* (capacité de 367 passagers et de 53 véhicules) et le NM *Lucien-L.* (capacité de 358 passagers et de 55 véhicules). La distance de la traversée est de 1,6 kilomètre et sa durée est de 12 min.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la priorité qui interpelle la STQ en développement maritime durable pour la région de la Montérégie est :

PRIORITÉ 8 :

Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Comme stipulé par les intervenants de la région de la Montérégie, la région fait face à de nombreux enjeux liés au transport des personnes et des marchandises. La région souhaite, à titre d'exemple, que soient encouragées et appuyées les initiatives reliées à l'électrification des transports.

Afin d'appuyer la région de la Montérégie dans l'atteinte de ses objectifs, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- *Les véhicules électriques et hybrides rechargeables profitent d'un accès gratuit s'ils sont munis d'une plaque d'immatriculation avec lettrage vert distribuée par la Société de l'assurance automobile du Québec.*
- *Dans le but d'améliorer la fluidité du transport maritime à la traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola, la STQ met en œuvre un vaste chantier terrestre sur ses deux sites visant à accélérer l'accès aux zones d'attente des traversiers et ainsi améliorer l'expérience client à cette traverse et la fluidité de l'embarquement.*
- *La STQ prévoit le remplacement des deux navires actuels, à la traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola, par ceux de la traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine (le NM Armand-Imbeau et le NM Jos-Deschênes) qui sont de plus grande capacité, augmentant ainsi l'offre de service de 50 %. Cette initiative permettra à cette traverse de renforcer son axe de transport structurant pour ce secteur de la Montérégie.*
- *La STQ poursuit la tenue des Comités consultatifs régionaux (CCR) dans sa traverse maritime Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola afin que les acteurs du milieu puissent s'exprimer sur leurs enjeux et leurs besoins. Cette action s'inscrit dans sa volonté de répondre au besoin de décentralisation.*

5. Côte-Nord

Les services maritimes offerts par la STQ dans la région de la Côte-Nord

Porte d'entrée de la Côte-Nord, la traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine offre les services de trois navires : le NM *Armand-Imbeau* (capacité de 367 passagers et de 75 véhicules), le NM *Jos-Deschênes* (capacité de 367 passagers et de 75 véhicules) et, en été, le NM *Félix-Antoine-Savard* (capacité de 376 passagers et de 70 véhicules). La distance de la traversée sur la rivière Saguenay est de 1,6 km et sa durée est de 10 min.

Entre le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord, le NM *F.-A.-Gauthier de la* traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout assure les déplacements quotidiens des passagers et des véhicules (capacité maximale de 800 passagers et de 180 véhicules). La distance est de 62,1 km et la durée est de 2 h 20 min, pour la traversée Matane–Baie-Comeau, et de 55,3 km et 2 h 10 min, pour la traversée Matane–Godbout.

La desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord relie Rimouski à Blanc-Sablon, après une escale à Sept-Îles. Le NM *Bella Desgagnés* s'arrête à Port-Menier sur l'île d'Anticosti. Ensuite, le navire fait escale à Havre-Saint-Pierre, à Natashquan, à Kegaska, à La Romaine, à Harrington Harbour, à Tête-à-la-Baleine, à La Tabatière et à Saint-Augustin. Cette desserte maritime est exploitée en partenariat avec Relais Nordik inc., filiale du Groupe Desgagnés. La distance totale parcourue (Rimouski–Blanc-Sablon) est de 2 237,2 km, et la durée totale de la desserte aller-retour est de 7 jours.

La traverse Harrington Harbour-Chevery assure une liaison quotidienne entre le village de Chevery et Harrington Harbour, par voie maritime ou aérienne. De mai à novembre, la traverse assure ses services avec le NM *Les Eaux scintillantes* (capacité de 16 passagers), ainsi qu'avec le NM *Mécatina II* pour le transport de marchandises, de mai à décembre. La distance de la traversée est de 14,8 km et la durée est de 30 min. De novembre à avril, un service de transport de passagers par hélicoptère est offert. En saison hivernale, le pont de glace de la route Blanche, permet de franchir la rivière en motoneige.

La traverse de la rivière Saint-Augustin assure une liaison quotidienne entre les communautés de Pakuashipi et de Saint-Augustin, situées de part et d'autre de la rivière Saint-Augustin et accessibles uniquement par voie maritime ou aérienne. D'un côté de la rive se trouve la communauté innue Pakuashipi, et de l'autre, le village de Saint-Augustin. En service d'avril à décembre, le service de traversier, via le VCA *L'Esprit-de-Pakuashipi* (véhicule sur coussin d'air d'une capacité de 16 passagers), est interrompu lorsque le pont de glace de la route Blanche qui permet de traverser la rivière en motoneige est ouvert. Un service de transport terrestre relie aussi le quai de Pointe-à-la-Truite, port d'escale de la desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord, à l'aéroport. D'avril à février, la STQ assure le transport des marchandises par voie maritime ou terrestre entre le quai de Pointe-à-la-Truite et le quai de Saint-Augustin. En saison hivernale, un programme de désenclavement aérien permet aux résidents de s'approvisionner en denrées périssables aux taux préférentiels prévus au Programme de Nutrition Nord Canada. La distance de la traversée sur la rivière Saint-Augustin est de 0,9 km et sa durée est de 5 min.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la priorité qui interpelle la STQ en développement maritime durable pour la région de la Côte-Nord est :

PRIORITÉ 2 :

Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.

Tel que stipulé par les intervenants de la Côte-Nord, la région veut l'amélioration et le maintien des infrastructures existantes.

Afin d'appuyer la région de la Côte-Nord dans l'atteinte de ses objectifs, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- *La STQ poursuit la tenue des Comités consultatifs régionaux (CCR) pour ses traverses maritimes Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine, Harrington Harbour–Chevery, Matane–Baie-Comeau–Godbout et de la rivière Saint-Augustin afin que les acteurs du milieu puissent s'exprimer sur leurs enjeux et leurs besoins. Cette action s'inscrit dans sa volonté de répondre au besoin de décentralisation.*
- *La STQ entend améliorer l'offre de service avec l'entrée en fonction de ses deux nouveaux traversiers propulsés au GNL à la traverse de Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine offrant ainsi une capacité de près de 50 % de plus que l'offre actuelle.*
- *Pour assurer la pérennité du transport de marchandises sur la rivière Saint-Augustin, la STQ évalue les options quant au remplacement des équipements actuels, car ils sont en fin de vie utile.*
- *La STQ contribue, avec ses partenaires des autres ministères et organismes (MO), à l'élaboration d'une étude détaillée concernant le projet de désenclavement de l'île d'Anticosti.*
- *Concernant la desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord, la STQ facilitera le déplacement des passagers et des marchandises par la mise en place de services complémentaires bonifiés.*
- *La STQ amorcera la construction d'un bâtiment multifonctionnel à Chevery qui permettra d'abriter le NM Les Eaux Scintillantes et d'entreposer des marchandises. Ce bâtiment servira également de salle d'attente pour la clientèle et de bureau administratif pour les employés.*

6. Autres régions desservies

Bien que le développement maritime durable ne soit pas l'un des enjeux retenus pour les régions suivantes, il est tout de même pertinent de mentionner l'engagement de la STQ au sein de celles-ci :

Chaudière-Appalaches

La STQ opère la traverse L'Isle-aux-Grues–Montmagny avec le NM *Grue-des-Îles* (capacité de 293 passagers et de 23 véhicules). Les traversées s'effectuent selon les marées qui varient quotidiennement. Lorsque le traversier est arrêté en saison hivernale, un service de transport par avion est offert tous les jours entre Montmagny et l'île. La distance de la traversée est de 7,8 km et sa durée est de 30 min.

Capitale-Nationale

Avec des départs fréquents, la STQ opère la traverse Québec-Lévis avec les NM *Alphonse-Desjardins* et NM *Lomer-Gouin* (et le NM *Radisson* en réserve), ayant chacun respectivement une capacité maximale 590 passagers et de 54 véhicules. La distance de la traversée est de 1 km et sa durée est de 12 min.

Lanaudière

La traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola relie la région de la Montérégie à celle de Lanaudière. Le service est assuré par deux navires : le NM *Catherine-Legardeur* (capacité de 367 passagers et de 53 véhicules) et le NM *Lucien-L.* (capacité de 358 passagers et de 55 véhicules). La distance de la traversée est de 1,6 km et sa durée est de 12 min. Dans le but d'améliorer la fluidité du transport maritime à cette traverse, la STQ mettra en œuvre un vaste chantier terrestre visant à accélérer l'accès aux zones d'attente des traversiers et ainsi améliorer l'expérience client. La STQ prévoit également le remplacement des deux navires actuels, par ceux de la traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine (le NM *Armand-Imbeau* et le NM *Jos-Deschênes*) qui sont de plus grande capacité augmentant ainsi l'offre de service de 50 %.

Réponse de la STQ quant aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation de la Stratégie

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 présente trois autres objectifs, soit la décentralisation, la délégation et la régionalisation.

Objectif : Décentralisation

La décentralisation se définit comme le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus.

Réponse à l'objectif :

La STQ poursuit des liens étroits de communication et d'échanges avec les municipalités et les parties prenantes des régions desservies en maintenant la tenue de Comités consultatifs régionaux (CCR) à raison de 1 ou 2 fois par an selon la région.

Objectif : Délégation

La délégation vise le transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et qui vise un suivi des activités.

Réponse à l'objectif :

La STQ entend poursuivre les ententes de services avec des partenaires du milieu. Elle s'assure de la qualité des services et des opérations des dessertes et des services sous sa responsabilité en mettant en place un programme de performance des partenaires.

Objectif : Régionalisation

La régionalisation porte sur la déconcentration de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales, dans la mise en œuvre de services, de politiques et de programmes.

Réponse à l'objectif :

La STQ s'est dotée d'une structure dans laquelle les directions locales exercent une gestion pleine et entière des opérations dans les régions des traverses desservies afin de permettre à l'administration gouvernementale d'agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.

